

PROCES VERBAL

Comité syndical du SEAT

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

Le Comité Syndical du SEAT s'est réuni à 17 heures trente, le mercredi vingt-trois septembre deux mille vingt, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BLANC Fanny
BRUHAT Pascal
BUCHE Jean-Pierre
DAVENNE Jean-Louis
DELAUGERRE Jean
DESTOMBES Grégory
PETEL Gilles
SALLES Daniel
QUINTON Amalia (départ avant la fin de séance)

Titulaires excusés :

DESFORGES Antoine

Suppléants présents :

BERNARD Françoise
DUPECHER Pierre
PHAM Catherine
RANCY Danièle

Suppléants excusés :

AUGER Céline
CHOFFRUT Marie-Françoise
DESCHAMPS Maurice
LACOUR Julien
MEYNIER Cédric
SOLOIS Karine

Autres personnes présentes :

FOURNERON Stessy, chargée d'animation et de communication SEAT
GRUZELLE Anatole, coordinateur de projets SEAT
HENRION Colette, trésorière mairie de Pérignat-ès-Allier et suivi du budget du SEAT
JALIGOT Mélanie, stagiaire chargée de projets culturels SEAT

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	9	1			10

Ordre du jour :

- I. Affaires internes**
- II. Présentation du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier**
- III. Propositions de créations de groupes de travail**
- IV. Budget synthétique et ligne de trésorerie**
- V. Mise en œuvre opérationnelle des projets en cours**
 - 1. Plan de gestion transversal 2021-2030 de l'Ecopôle (labellisation ENSIL)
 - 2. Aménagement « espace agricole »
- VI. Divers**

Monsieur Jean-Pierre BUCHE, Président sortant, ouvre la séance. Il distingue l'Ecopôle du Val d'Allier à l'appui d'une carte d'ensemble du site puis propose de faire un tour de table pour que chacun puisse se présenter, après désignation des nouvelles équipes des EPCI adhérentes au SEAT.

I. Affaires internes

Monsieur Jean-Pierre BUCHE cède la parole au doyen d'âge.

Monsieur Jean DELAUGERRE, en qualité de doyen d'âge, fait l'appel des délégués désignés par les Conseils Communautaires de Mond'Arverne et Billom pour siéger au Conseil du Syndicat d'Etudes d'Aménagement Touristique. Puis il déclare installé ledit SYNDICAT MIXTE.

Monsieur Jean DELAUGERRE demande à ce que l'assemblée procède à l'élection du Président.

Deux assesseurs sont nommés, il s'agit de Fanny BLANC et de Grégory DESTOMBES.

Monsieur Jean DELAUGERRE fait appel des candidatures. Les votes se font à bulletin secret.

Pour la fonction de Président, un seul candidat se déclare : Jean-Pierre BUCHE.

Le dépouillement des votes donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduite bulletins blancs ou nul : 2

Nombre de suffrage exprimés : 8

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Jean-Pierre BUCHE : 8 voix (huit).

Jean-Pierre est élu Président.

Jean Pierre BUCHE prend la présidence de la séance. Il rappelle les modalités d'élection des membres du BUREAU Syndical et donne lecture de l'article 6 : « le bureau est composé du Président et d'un ou plusieurs Vice-présidents dans la limite de 30 % de l'effectif du conseil syndical et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres ».

Conformément aux statuts précités il propose la nouvelle composition du bureau, à savoir : un Président, deux Vice-Présidents et un autre membre. Cette proposition est votée à main levée à l'unanimité.

Jean-Pierre BUCHE fait procéder à l'élection des deux Vice-Présidents et d'un autre membre du SEAT.

Pour la fonction de Vice-Président, un seul candidat se déclare : Pascal BRUHAT.

Le dépouillement des votes donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduite bulletins blancs ou nul : 1

Nombre de suffrage exprimés : 9

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Pascal BRUHAT : 9 voix

Pascal BRUHAT est élu premier Vice-Président.

Pour la fonction de Vice-Président, un seul candidat se déclare : Jean DELAUGERRE.

Le dépouillement des votes donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduite bulletins blancs ou nul : 0

Nombre de suffrage exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Jean DELAUGERRE : 9 voix

Daniel SALLES : 1 voix

Jean DELAUGERRE est élu deuxième Vice-président.

Le Président propose ainsi de procéder à un vote pour nommer un autre membre du bureau du SEAT.

Un candidat se déclare : Grégory DESTOMBES.

Le dépouillement des votes donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduite bulletins blancs ou nul : 2

Nombre de suffrage exprimés : 8

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Grégory DESTOMBES : 8 voix

Grégory DESTOMBES est élu membre du bureau.

Suite à cette élection, le bureau du SEAT se compose de **deux représentants de Billom Communauté** (Jean-Pierre BUCHE en qualité de Président et Jean DELAUGERRE en qualité de Vice-Président) et de **deux représentants de Mond'Arverne Communauté** (Pascal BRUHAT en qualité de Vice-Président et Grégory DESTOMBES, autre membre du BUREAU).

La séance se poursuit avec l'élection des nouveaux représentants au comité de programmation du GAL Val d'Allier du Grand Clermont.

Jean-Pierre BUCHE propose de renouveler les candidatures de M. Bruhat et de lui-même. Aucune abstention ni opposition n'est formulée.

Jean-Pierre BUCHE et Pascal BRUHAT sont élus à l'unanimité, représentants au comité de programmation du GAL Val d'Allier.

Gilles PETEL propose que les projets de délibération soient communiqués lors de la préparation du comité syndical afin d'améliorer la visibilité et la prise de décision. La proposition est acceptée, l'équipe du SEAT se tiendra à cet engagement.

II. Présentation du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier

Le coordinateur de projets du SEAT, Anatole GRUZELLE, présente le projet de l'Ecopôle en s'appuyant sur l'étude de l'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage). Il rappelle notamment les différentes étapes de cette AMO (cf. présentation jointe) ainsi que le positionnement politique défini lors de la réunion du 08/10/2019, qui ont permis de dégager 4 axes stratégiques :

- Environnement / Biodiversité
- Production agricole et alimentation
- Economie circulaire et éco-valorisation du site
- Enjeux sociétaux et vivre ensemble.

Le coordinateur de projets rappelle que le projet de l'Ecopôle est un projet multi-partenarial avec un grand nombre d'acteurs impliqués.

Jean-Pierre BUCHE développe la stratégie politique du projet.

Le coordinateur de projets poursuit la présentation en détaillant un état des lieux. Il fait un gros plan sur le hameau Champmot (zone agricole). Il explique que deux espaces-tests sont installés avec deux serres chacun et que des parcelles ont été définies pour la ferme agroécologique expérimentale. Il développe la stratégie d'aménagement 2020 spécifique à Champmot préconisée par l'AMO.

Jean-Pierre BUCHE ajoute qu'il a rencontré des élus de la CAM, à qui il a présenté à nouveau le projet de l'Ecopôle. La CAM intéressée par le projet et doit se positionner pour le futur (2021).

Ensuite, le coordinateur de projets reprend la stratégie d'aménagement de l'ensemble de l'Ecopôle d'ici à 2022, mise en évidence dans l'étude de faisabilité de l'AMO. Il détaille également la stratégie d'aménagement sur la période 2022-2025. Il poursuit en précisant que le plan de gestion quinquennal (2015-2020) se termine cette année et qu'on entre dans la phase de rédaction du nouveau plan de gestion qui devient décennal (2020-2030). Ce plan de gestion fait état de la validation d'un marché public.

Enfin, il achève la présentation de l'AMO en montrant le chiffrage des investissements prévus par l'AMO pour le projet d'aménagements d'ici à 2025.

III. Groupes de travail

Jean-Pierre BUCHE propose que des groupes de travail soient constitués en respectant les axes définis par la stratégie d'aménagement de l'Ecopôle du Val d'Allier. Il propose au comité d'y réfléchir et d'en reparler lors du prochain comité syndical.

Pour rappel, les axes stratégiques du projet, objet de la création des groupes de travail, sont :

- Biodiversité / Environnement
- Production agricole et alimentation
- Economie circulaire et éco-valorisation du site
- Enjeux sociétaux et vivre-ensemble

Gilles PETEL met en garde sur le « cloisonnement » des commissions thématiques alors que le plan de gestion défini pour 2021-2030 est transversal.

Jean-Pierre BUCHE répond que ces commissions permettraient un meilleur relai dans les communautés de communes adhérentes au Syndicat et une implication plus soutenue de celles-ci.

IV. Présentation du budget

Jean-Pierre BUCHE laisse la parole à Colette HENRION, élue en charge de la trésorerie en mairie de Pérignat-ès-Allier qui aide ponctuellement le SEAT sur les questions budgétaires.

Colette HENRION présente le budget de fonctionnement ainsi que le budget de l'investissement. Elle demande une mise à jour du tableau présenté (cf. ci-après).

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	257 344,40	457 227,32
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	199 882,92	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		457 227,32	457 227,32
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	321 740,18	199 110,78
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	69 508,00	199 733,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 595,60	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		398 843,78	398 843,78
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		856 071,10	856 071,10

Le coordinateur de projets explique les subventions qui ont été perçues par le SEAT depuis janvier 2020, pour un montant de 195 367,28 € sur différents projets. Reste encore à être perçus cette année 209 719,08€, essentiellement via des subventions des fonds LEADER, celle du Département pour l'ENS et de la Région et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du contrat territorial. Il rappelle également la participation financière des deux communautés de communes à hauteur de 35 000 € chacun (70 000€).

Le coordinateur de projets fait ressortir un solde positif de trésorerie à ce jour de 112 654 €.

Jean-Pierre BUCHE rappelle que le SEAT n'a pas une grande capacité d'auto-financement et que le développement du projet de l'Ecopôle, subventionné à hauteur de 70% dans sa globalité nécessite un fonds de roulement plus important. Pour pallier à cette difficulté, une ligne de trésorerie à 200 000€ a été ouverte en 2019 et arrive à terme au 26/10/2020. Il s'agit aujourd'hui de renouveler une ligne de trésorerie sur 12 mois dans les mêmes conditions (taux à 0.7% -index Euribor et commission d'engagement à 0.2% du montant).

En ce qui concerne l'emprunt à court-terme qui avait été contracté en 2019, reste à rembourser 74 671 € avant le 20/12/2021.

Gilles PETEL fait remarquer qu'il aurait souhaité avoir plus d'éléments sur cette ligne de trésorerie avant le comité syndical.

Malgré cette remarque le comité syndical approuve le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour 2020-2021, encore nécessaire pour le fonctionnement du SEAT.

V. Mise en œuvre opérationnelle des projets 2020-2021

1. Actualisation du plan de gestion

Le coordinateur de projets explique que le plan de gestion quinquennal arrive à son terme (2015-2020). Il annonce qu'un nouveau plan de gestion sera lancé sur 10 ans et que l'on entre dans sa phase de rédaction pluri-acteur. A ce titre, il rappelle qu'en mai 2020, une demande d'aide financière a été déposée au GAL Val d'Allier et qu'un accord favorable de 50 000€ HT a été accordé. De juillet à septembre, une procédure MAPA (Marché A Procédure Adapté) a été lancée. Nous avons procédé à l'analyse des candidatures et la sélection des futurs opérateurs.

Le dossier de consultation a été téléchargé 5 fois sur la plateforme SYNAPSE et l'objet de candidatures :

- Pour le lot 1 « **Evaluation du Plan de gestion 2015-2020** », une seule candidature a été reçue de la part de la LPO pour une proposition qui s'élève à 33 525 € HT.
- Pour le lot 2, « **Co-rédaction du plan de gestion (2020-2030)** » : 1 réponse regroupant associations d'architecte, de l'insertion sociale par le travail, d'écopâturage, d'animation agricole et de protection de la nature ainsi qu'un cabinet d'études paysagères (Rural Combo, La régie de territoire des deux rives, Nature aux pattes, Îlots Paysans, VDI et la LPO AURA - mandataire du groupement) pour un montant de 35 351 € HT soit 38700 euros € TTC.

Le coût total de ces deux lots s'élève donc à 68 876€ HT soit 72 225€ TTC ; dépenses qui ont été inscrites dans le Budget Primitif 2020. Pour rappel, sa réalisation bénéficiera d'une subvention européenne accordée à hauteur de 50 000€, ce qui laisse un auto-financement à 22 225€ réparti sur 2 ans.

Le Comité syndical du SEAT a décidé à l'unanimité d'approuver l'analyse des candidatures et d'attribuer les lots comme présenté ci-dessus.

2. Aménagement espace Champmot

Le coordinateur de projets rappelle que l'espace Champmot a été l'objet de travaux d'aménagement en 2019 pour mettre en place de l'outil de production agricole de l'Ecopôle. Des travaux de terrassement, l'implantation de deux serres de containers et de petits matériels, l'apport de terre végétal et enfin la reconstruction d'un hangar agricole sur l'Ecopôle pour en faire un espace de travail partagé pour les acteurs du site (maraichage, animation, ...). Il est rappelé qu'il est aujourd'hui nécessaire de sécuriser l'outil pour pérenniser les activités agricoles puis d'équiper le site Champmot en 2021 pour répondre aux enjeux de production du PAT.

Le coordinateur de projets détaille le calendrier des actions entreprises par le SEAT pour la mise en œuvre du projet en 2020 :

- Mai : constitution et dépôt dossiers d'aide financière auprès du Grand Clermont.
- Juillet : avis favorable du Grand Clermont pour un montant de 169 479,68 € HT
- Juillet- Sept : constitution d'un dossier de consultation (procédure MAPA), publication dans un Journal Annonce Légal et sur une plateforme avec un profil acheteur.
- Septembre : analyse des candidatures et sélection des futurs opérateurs.

Sont précisés quelques éléments relatifs à la passation de ce marché de travaux.

Ce marché a été alloué en 5 lots correspondant à des compétences spécifiques :

- Lot 1 : Terrassement
- Lot 2 : Raccordement aux réseaux de la halle
- Lot 3 : Irrigation et ressource en eau
- Lot 4 : Aménagements extérieurs
- Lot 5 : Construction

De plus, ce marché a été fractionné en deux tranches, une tranche ferme pour les travaux prévus en 2020 et une tranche optionnelle pour ceux prévus en 2021. Il est rappelé que l'exécution de la tranche optionnelle sera subordonnée à une décision de l'acheteur notifiée au titulaire du marché par ordre de service. (sans délai d'affermissement de la tranche).

Le dossier de consultation a été téléchargé 18 fois sur la plateforme SYNAPSE.

Une seule offre a été reçue pour trois lots :

- L'entreprise Portal pour le lot 1 « terrassement » et un montant de 14 000 euros HT de tranche ferme et 9 500 euros HT pour la tranche optionnelle ;
- La Régie de territoire des deux rives pour le lot 4 pour un montant de 35 500 euros HT pour la tranche ferme et 26 500 HT euros pour la tranche optionnelle ;
- Rural Combo pour le lot 5 pour un montant de 24 500 euros HT de tranche ferme et 76 500 euros HT pour la tranche conditionnelle.
- Les deux lots restés sans réponses notamment du fait de leur technicité seront sujets à des réalisations sur devis (dépenses de la tranche ferme estimées à 12 200 euros HT et 11 220 euros HT).

Le coût total de ces lots s'élève à 95 465 € HT pour la tranche ferme en 2020, ce qui correspond aux dépenses prévisionnelles. Il est rappelé que les fonds LEADER subventionnent ce projet à hauteur de 80%, ce qui fait un autofinancement de 18 493€ HT en 2020 (montant inscrit au BP 20).

Le Comité syndical du SEAT a décidé à l'unanimité d'approuver l'analyse des candidatures et d'attribuer les lots comme présenté ci-dessus.

VI. Divers

Anatole GRUZELLE laisse la parole à Stessy FOURNERON, chargée d'animation et de communication au SEAT.


Stessy précise les outils de communication qui ont été mis en place en 2018 pour faire connaître les projets et l'actualité de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Parmi ceux-là, des flyers (rando), des brochures (Ecopôle et SEAT) et des cartes postales réalisées par l'AMO ont été distribués lors du comité syndical.

Aussi, des panneaux pédagogiques (11) de différentes thématiques (biodiversité, historique) ont été installés sur le site de l'Ecopôle pour faire connaître le site et le projet – musée à ciel ouvert. Des réseaux sociaux (Page Facebook, Instagram) et un site internet ont vu le jour depuis 2018-2019.

De plus, deux newsletters existent, une à destination du grand public (trimestriel, 4 fois par an) ; une autre à destination des élus (tous les 4 mois, 3 fois /an).

Enfin, Stessy propose que chaque délégué communautaire envoie une photo afin de mettre à jour l'organigramme du site internet ou de prendre les photos lors du prochain comité syndical : <https://ecopolevaldallier.fr/seat/organigramme/>.



Mélanie JALIGOT, stagiaire chargée de projets culturels, termine sur la journée Ecpolys qui s'est déroulé le samedi 19 sept de 16h à 22h. En effet, il s'agissait de la 3^e édition « **ma famille se réinvente** ». Malgré une météo pas très favorable la plupart des animations ont pu avoir lieu, seuls le spectacle et les grillades (centre de loisirs) ont été annulé. La manifestation a attiré pas moins de 300 personnes ce qui est encourageant pour la soixantaine de personnes mobilisées pour l'organisation.

Stessy conclut en annonçant la date de la réunion bilan (22/10 à 18h à la Roche-Noire) qui permettra de voir dans quelles conditions et sous quel format on réitère l'évènement pour la 4^e édition, qui habituellement se déroule le dernier week-end du mois de juin.

Fin de la réunion à 19h45.